



Congés annuels combien dois je en avoir à 3/4 temps

Par **myline66**, le **05/03/2014** à **03:32**

[smile36]Bonjour à tous, je travaille à 75 pourcent dans un ehpad de nuit. Je sais que les congés sont calculés en jours ouvrés donc 2,08 par mois ma question est la suivante: est-il vrai que mon jour de congé annuel a la valeur de mon temps de travail? mon employeur me dit que mon jour vaut 5,25 heures et que je dois poser 2 CP pour avoir 1 jour. Donc je n'ai pas 25 CP à poser par an mais 11 CP pour toute l'année est-ce bien cela?? J'ai une collègue qui travaille à mi-temps ailleurs et elle pose exactement 25 jours ! je suis perplexe merci d'avance.

Par **Lag0**, le **05/03/2014** à **07:34**

Bonjour,

Votre employeur vous raconte n'importe quoi !

Temps plein ou temps partiel, le droit à congé est le même, 5 semaines par an !

De plus, les congés ne se décomptent jamais en heures mais en jours.

La différence, dans le cas d'un temps partiel, c'est que si vous ne travaillez pas tous les jours ouvrés (puisque vos congés semblent être décomptés en jours ouvrés), lorsque vous êtes en congé, tous les jours ouvrés sont décomptés. Par exemple, un salarié qui ne travaille pas le mercredi, lorsqu'il prend une semaine de congé se voit décompté 5 jours de CP et non seulement 4.